

Grasse, le 5 - AVR. 2019

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
CADAM
Route de Grenoble
BP 30007

06003 NICE CEDEX 1

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET FONCIERES**

Tel : 04 97 05 50 60
Fax : 04 97 05 50 61

N. REF. : JV /POL
N° 2019 - 593

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Pierre-Olivier LEHEMBRE

**Objet : Prolongement de la pénétrante Cannes - Grasse / Procédure
d'expropriation**

Monsieur le Président,

Le Conseil Départemental vient d'adresser aux propriétaires dont le patrimoine foncier est touchée par la prolongation de la pénétrante Cannes-Grasse les mémoires d'indemnisation dans le cadre de la procédure d'expropriation.

Je vous remercie d'être particulièrement vigilant à ce que les personnes touchées puissent être indemnisées justement de leur préjudice.

Je vous saurais gré de m'apporter tous les éléments utiles me permettant d'apprécier le montant proposé à chacun de mes administrés.

Je me permets de vous remercier de l'attention que vous porterez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.



Le Maire,
Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01